



**Sophie PANTEL**

**Députée de la Lozère**

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

*Mende, le 24 novembre 2025*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Sophie Pantel dépose une proposition de loi pour garantir l'accès à l'école dans les petites communes de montagne**

Députée de la Lozère, Sophie Pantel vient de déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à garantir l'accès à l'école dans les communes de moins de 500 habitants situées en zone de montagne. Ce texte entend répondre aux inquiétudes grandissantes des élus, des familles et des enseignants confrontés à la fermeture progressive de classes et d'écoles dans les territoires ruraux.

Dans les communes de montagne, l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage : elle constitue le premier service public de proximité, le cœur du lien social et un élément déterminant de l'attractivité territoriale. La fermeture d'une classe fragilise immédiatement l'équilibre d'un village et peut entraîner à terme la fermeture de l'école et le départ des familles.

La Lozère est directement concernée : avec 100 % de son territoire classé en zone de montagne et un grand nombre de communes comptant moins de 500 habitants, l'enjeu du maintien des écoles y est vital. Chaque décision de fermeture, même ponctuelle, peut avoir des conséquences lourdes pour la vie locale, l'installation de jeunes familles et la capacité à maintenir des communes vivantes et attractives.

La proposition de loi déposée prévoit ainsi que la carte scolaire ne pourra plus décider de la fermeture de classes maternelles et élémentaires publiques dans ces communes sans l'accord préalable du conseil municipal. Elle redonne donc une voix décisive aux élus locaux, qui connaissent mieux que quiconque la réalité de leur territoire.

Cette proposition de loi poursuit trois objectifs essentiels :

- Garantir l'égalité territoriale d'accès à l'école, pilier de la République ;
- Associer pleinement les élus locaux aux décisions qui engagent l'avenir de leur commune ;
- Préserver le maillage éducatif et la vitalité des territoires ruraux de montagne.